

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RIVOLI OPTIMAL ALLOCATION , Part I (ISIN : FR0011473594)

Ce fonds est géré par la société de gestion RIVOLI FUND MANAGEMENT

• Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

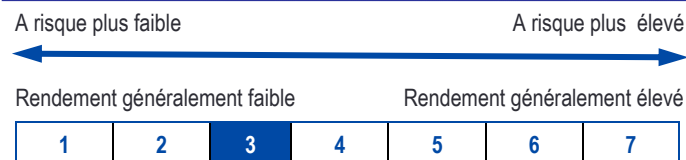
- Le fonds appartient à la classification AMF « OPCVM diversifié ».
 - L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion égale à EONIA capitalisé + 2% sur une durée minimale de placement de trois ans.
 - L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé (Euro Overnight Index Average) calculé coupons réinvestis. Cet indice est la principale référence du marché monétaire de la zone euro et correspond à la moyenne des taux interbancaires pratiqués au jour le jour.
 - Le fonds est un fonds « diversifié » qui peut investir sur les actifs suivants :
 - les actions, sans restriction de capitalisations ni de zones géographiques;
 - les marchés de taux, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées, et produits monétaires ;
 - les indices de matières premières.
 - La société de gestion s'appuie sur un modèle de gestion quantitatif, pour déterminer dynamiquement l'allocation du fonds sur les différentes classes d'actifs. La stratégie d'investissement se décompose en trois facteurs combinés entre eux :
 - Le facteur risque, qui vise à répartir équitablement le risque entre les différentes classes d'actifs compte tenu de leur niveau de risque respectifs ;
 - Le facteur corrélation, qui poursuit un objectif de diversification en se fondant sur les corrélations entre classes d'actifs ;
 - Le facteur rendement, qui vise à évaluer le rendement anticipé des différentes classes d'actifs.(pour plus de précisions, se reporter au paragraphe « Stratégie d'investissement » du prospectus).
 - Le fonds capitalise intégralement ses revenus.
- L'investisseur a la faculté d'obtenir le rachat sur demande de ses parts quotidiennement (heure limite 12h00 au niveau du gestionnaire du passif), à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Autres informations :

- Dans les limites prévues par la réglementation, l'OPCVM pourra investir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, ou au travers d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. La catégorie « High Yield » étant considérée comme spéculative, le fonds pourra être exposé au crédit High Yield dans la limite de 60% de l'actif. Ces opérations seront effectuées dans les limites décrites aux paragraphes « Stratégie d'investissement » et « profil de risque » du prospectus.
- Niveaux d'exposition aux classes d'actifs (% actif net) :

Monétaire et assimilé (Investment Grade)	de 0% à 100%
Taux d'intérêts (Investment Grade)	de 0% à 200%
Actions - toutes zones géographiques	de 0% à 60%
Actions - pays émergents	de 0% à 15%
Actions - autres zones géographiques	de 0% à 60%
Matières premières (instruments dérivés sur indices de contrats à terme sur matières premières)	de 0% à 60%
Crédit (Investment Grade / High Yield)	de 0% à 60%
- La sensibilité au taux du portefeuille pourra varier entre -5 et +20.
- Le fonds détiendra moins de 10% d'OPCVM et fonds d'investissement.
- La période d'investissement recommandée dans ce type de produit est supérieure à 3 ans.

• Profil de risque et de rendement



- Cet indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur le calcul d'une volatilité considérée comme cohérente avec les limites de risque de l'OPCVM. Du fait du calcul de l'engagement par la VAR (méthode probabiliste en VAR absolue), le risque du fonds est limité par la réglementation. En effet, la Valeur en Risque (VAR) du fonds à un horizon de 20 jours ouvrables et avec une probabilité de 99% ne pourra excéder 8%. Cela signifie que, avec une probabilité de 99%, la perte enregistrée sur 20 jours ouvrables par un souscripteur ne pourra excéder 8%. Cette limite ne constitue aucunement une garantie, mais seulement un objectif exprimé en termes de probabilités.
- Les données historiques utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque affichée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le contrôle systématique du niveau de risque de l'OPCVM et la contrainte maximale du niveau de volatilité ex-post expliquent son classement.
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques spécifiques et pertinents pour l'OPCVM qui ne sont pas convenablement captés par l'indicateur :

- Le risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque de crédit peut-être accru en investissant sur des instruments financiers de nature spéculative (High Yield).
- Le risque de contrepartie** : le fonds peut être exposé au risque de contrepartie en investissant sur des instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le fonds est alors exposé au risque que cet établissement ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments.

• Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les frais de fonctionnement du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent le croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	0,00%
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, ou/et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants (le chiffre des frais courants, calculé sur l'actif moyen, se fonde sur les frais du dernier exercice clos ; le chiffre indiqué est une estimation).	0,00%
---	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commissions de performances :
15 % TTC maximum de la surperformance du fonds par rapport à l'EONIA capitalisé jour + 2%, prélevés et calculés sur une base annuelle. Ces frais sont provisionnés quotidiennement ; la société de gestion met en œuvre un mécanisme de « High Water Mark ». A la clôture de l'exercice, précédent, cette commission représentait 0.00% de l'actif moyen.

Les commissions de souscription et de rachat communiqués sont des maximums. Dans certains cas des commissions inférieures peuvent être appliquées. Vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller.

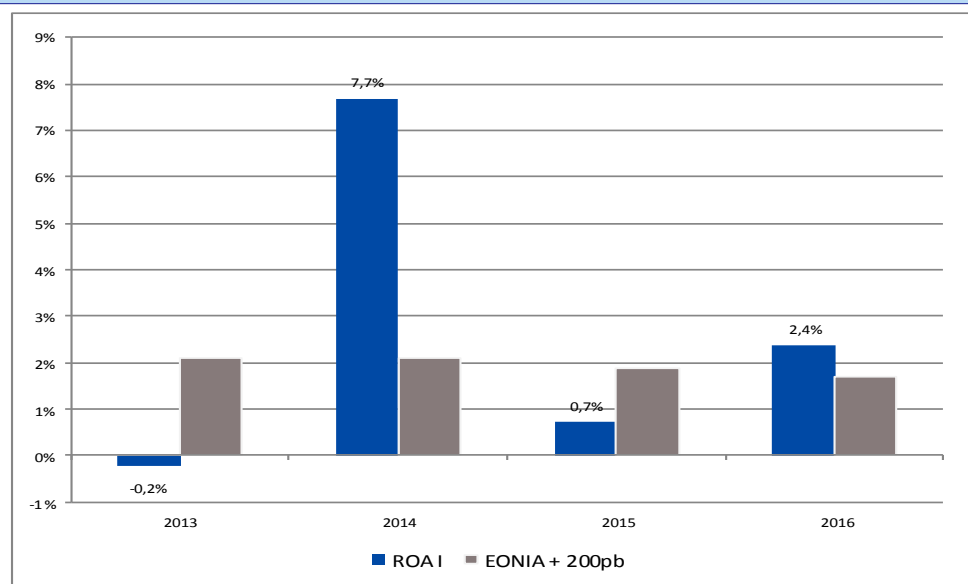
Le chiffre des frais courants, calculé sur l'actif moyen, se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2015, et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais de transaction
- les commissions de surperformance
- les frais liés aux investissements dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Pour de plus amples informations concernant les frais, vous pouvez vous référer au prospectus du fonds, disponible sur le site internet www.rivolifund.com.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

• Performances passées



Les performances passées ne sauraient en aucun cas présager des performances futures.

Ces performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais payés par le fonds.

Date de création du fonds :
27/08/2013.

Devise de référence : Euro.

• Informations pratiques

Souscription minimum : 500 000 EUR (cinq cent mille euros)

Dépositaire - Conservateur - Établissement en charge de la gestion du passif du fonds : CACEIS Bank France

Les documents d'information tels que le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques sont disponibles gratuitement auprès de Rivoli Fund Management, 82 avenue Marceau 75008 Paris, certains étant disponibles sur le site internet www.rivolifund.com.

Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de Rivoli Fund Management.

La dernière valeur liquidative disponible est accessible sur le site internet www.rivolifund.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible dans le prospectus de l'OPCVM).

La responsabilité de Rivoli Fund Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Rivoli Fund Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/09/2017.